///En route pour le Cerf-Volant !

Le saviez-vous ?
Historiquement, le premier Lieu d'Accueil Enfants Parents a été créé en janvier 1979 par Françoise Dolto. Il s'agissait de la « Maison Verte » de Paris. Françoise Dolto, à la fois pédiatre et psychanalyste, avait constaté la détresse de certaines familles au moment de la naissance d'un enfant. Avec l'éloignement géographique, la transmission entre générations s'était rompue, et nombre de parents ne trouvaient plus de réponse aux questions que pose inévitablement l'arrivée d'un enfant.
Elle avait donc imaginé ce lieu pour valoriser les parents dans leur rôle et permettre ainsi aux enfants de s'occuper de la seule chose dont ils devraient s'occuper : grandir !

Le Cerf-Volant : Ouvert depuis septembre 2009 à toutes les familles de Pontcharra et des communes avoisinantes, il fait partie de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.
C'est avant tout un lieu de questionnement autour de la parentalité ; Il est gratuit, sans inscription, anonyme et de fréquentation libre.
Les enfants de moins de 4 ans, accompagnés de leurs parents ou de leurs grands-parents y trouvent un espace de jeux leur permettant de vivre des moments privilégiés autour d'activités d'éveil et d'enrichir leurs relations.
C'est un lieu d'écoute et d'échanges pour aborder toutes les questions qui intéressent les parents, pour rompre leur isolement par la rencontre d'autres parents, d'autres personnes et notamment des professionnels de l'enfance et de la famille.

Le lieu d'accueil et les accueillantes
Quand on arrive au Cerf-Volant, on rencontre d'autres enfants et d'autres parents, mais aussi des « accueillantes ». Ce terme désigne les professionnelles attachées à la structure.
Pour un meilleur accueil, ces professionnelles de la petite enfance et de la famille travaillent en binômes à tour de rôle, ce qui permet d'élargir les échanges et les contacts avec les adultes et les enfants. Souvent discrètes, elles sont présentes auprès des parents, sans projet pour eux mais seulement à l'écoute afin d'accueillir et de soutenir ce qui vient se dire, de favoriser les échanges entre les parents pour leur permettre, entre autre, de dédramatiser ce qui se vit, soutenant la fonction parentale à un moment où s'élaborent les premières relations avec l'enfant.

Ouverture : Le cerf-volant est ouvert en période scolaire
- le lundi et le jeudi de 8h30 à 11h15
- le vendredi après-midi de 14h30 à 17h30

Contact :
40 pl. Vachez-Seytoux 38530 Pontcharra (près de l'école maternelle Villard-Benoit)

Tél : 06 88 86 49 68 **Mail :** laep.pontcharra@le-gresivaudan.fr

///CCAS

Aide pour la location de Télévision en cas d'hospitalisation pour personne non imposable.

Le conseil d'administration du CCAS s'est regroupé le 3 juillet 2014 et a décidé d'allouer une aide maximale de 50 euros aux personnes hospitalisées dans un service de médecine ou de chirurgie,sur demande écrite adressée au CCAS et accompagnée de la facture acquittée et de l'avis de non imposition.

///Le repas des anciens

Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 7 décembre 2014 à midi à la salle des fêtes.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, votant et ou habitant à la Buissière, qui n'auraient pas reçu d'invitation, sont priées de contacter le secrétariat de mairie au **04.76.97.32.13 avant le 30 octobre 2014**.

Le Maire, André Maitre
Les membres du CCAS

n°37

La Buissière.com

LETTRE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

OCTOBRE 2014

///Edito

Chers Buisserans,

Voici une nouvelle édition de la Buissière.com, lien important entre vous et les élus.
La reprise des activités à l'issue des vacances s'est effectuée aisément avec une météo enfin agréable.
Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place, bien préparés par l'équipe du SIEEM.
Le besoin de salles disponibles se fera sans doute ressentir dès cet hiver. Nous ferons au mieux de nos capacités.

Travaux en cours.
Route du Boissieu : La demande de subvention urgente sera débattue en commission du Conseil Général en octobre. Les travaux seront programmés dès cette attribution.
Entretien des chemins : La Colas a pu réaliser en deux jours la couche de « PATA » sur tous les chemins communaux (10 tonnes de matériaux).
L'entreprise TRV a passé également l'épareuse pour la seconde fois cette année sur toutes les bordures et captages d'eau.
Le pont du Cheylas : Le Conseil Général envisage sa réparation. Des études complémentaires sont en cours concernant le choix de scénarios possibles. Les travaux débuteront en 2016. Nous demanderons au Conseil Général que les poids lourds qui empruntent cette route départementale respectent une desserte locale (zone à définir en accord avec la direction départementale du territoire).
Eglise : Au vu des fissures, nous avons reçu un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Celui-ci nous détache un spécialiste patrimoine afin de définir les risques et les travaux à envisager.
Salle atelier des dauphins et appartement à l'étage : Nous attendons les projets de l'architecte du CAUE pour une rénovation de ce patrimoine.
Assainissement les Granges :
Nous relançons une étude afin d'établir les relevés topographiques du tracé lié par convention avec les propriétaires. Nous devons pouvoir reprendre dans les meilleurs délais la pose de quatre regards et deux tronçons de 35 m linéaires de canalisation.
a) Sur le terrain de M. Masset Stéphane, avant que les noyers ne se développent sur l'axe du tracé
b) Sur le carrefour de la route du Cheylas, lors de l'aménagement du tourne à gauche par le Conseil Général
Le reste des travaux se fera sans doute sous la compétence de la CCPG (Communauté de Commune de Pays du Grésivaudan)
PLU : Le Plan Local d'Urbanisme avance, son règlement est en cours d'élaboration. Des réunions avec les services de l'Etat et les habitants seront programmées en temps utile.

Je terminerais cet éditorial par la mise en garde des jeunes parents :
Bien que nous sommes dans un milieu rural où il fait bon vivre, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises rencontres. Une fillette a été accostée par un individu en pleine journée sur notre commune, heureusement sans conséquences. Une procédure est en cours à l'encontre de cet individu. Soyez vigilants et informez vos enfants.

Très cordialement.

André Maitre

> Ouverture de Mairie & Permanence des Elus

Notre profession de foi avait annoncé une ouverture du secrétariat de la Mairie le samedi matin. Pour être au plus près des besoins des Buisserans, nous avons décidé de réaliser une enquête.

Nous vous remercions de votre participation. Le résultat du sondage fait ressortir une préférence pour l'ouverture du secrétariat un samedi par mois, de 10h à 12h.

Après avoir soumis ce projet au centre de gestion de l'Isère(CG38) et reçu leur accord, **nous vous informons qu'à partir du 1er septembre 2014 le secrétariat de mairie sera fermé tous les 4ème mercredi du mois et sera ouvert en compensation tous les 4ème samedi du mois de 8h à 12h.**

Concernant la permanence des élus, **une majorité de Buisserans souhaite pouvoir nous rencontrer sur rendez-vous, le samedi matin. Nous vous informons que nous sommes d'ores et déjà à votre disposition, le samedi matin mais également en semaine, sur rendez-vous, en fonction des disponibilités de chacun.** Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour nous contacter.

L'équipe municipale

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment Entérocoque et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en **nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre **le plomb** des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'**arsenic et** d'**antimoine** dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

> Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

> Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.

> Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

> Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout.
Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.rhonealpes.sante.fr

www.sante-sports.gouv.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

G&P Éditions Communication • 04 79 72 87 65

ars Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes vous informe...

Quelle eau buvez-vous ?

De la source à la consommation, des contrôles réguliers pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

Bilan Qualité 2013

BACTÉRIOLOGIE
limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
4 résultats conformes sur 4 analyses
Eau de qualité satisfaisante

DURETÉ
Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 25.3 °F - maxi : 25.3 °F
Eau moyennement minéralisée

NITRATES
Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l - maxi : 0.7 mg/l
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

FLUOR
Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0.15 mg/l - maxi : 0.19 mg/l
Eau conforme, peu fluorée

PESTICIDES
Limite de qualité : 0,1µg/l
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l
Eau conforme - absence de pesticides

AUTRES PARAMÈTRES
Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable par le réseau de **Boissieu** à **La Buissière** qui est exploité en régie directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du trop plein du réseau de la commune de La Flachère ; le captage communal du Boissieu est hors service.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement par rayonnement ultraviolet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de **Boissieu** par la commune de **La Buissière** au cours de l'année 2013 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE : UNE PASSERELLE ENTRE LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIQUE...

L'ADEF a pour objectif d'accompagner vers l'emploi et d'insérer dans le monde du travail, des personnes en recherche d'emploi

Elle réalise une étape importante dans le parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le principe consiste à embaucher ces personnes disponibles et motivées pour les mettre à disposition des particuliers, des entreprises, des collectivités locales ou d'associations, à titre onéreux mais à but non lucratif.

L'ADEF a une double mission :

vous assurer une aide ponctuelle, efficace et de qualité tout en menant une action concrète d'insertion et de formation.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Propositions de missions professionnelles et mise en relation avec des employeurs potentiels;
- Accompagnement socio-professionnel et de proximité;
- Droits sociaux assurés.

UN MAILLON DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DU GRÉSIVAUDAN.

4 ANTENNES PROCHES DE CHEZ VOUS !

LES ADRETS
04 76 71 17 17
adef-adrets@wanadoo.fr

CROLLES
04 76 92 19 20
adef-crolles@wanadoo.fr

GONCELIN
04 76 13 21 21
adef-goncelin@wanadoo.fr

PONTCHARRA
04 76 13 57 84
adef-pontcharra@wanadoo.fr

ADEF GRESIVAUDAN

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

BESOIN D'AIDE
BESOIN DE PERSONNEL

DISPONIBLE ET MOTIVÉ

POUR QUELQUES HEURES
OU
POUR UN REMPLACEMENT

APPELEZ-NOUS
ON S'OCCUPE DE TOUT!

04 76 71 17 17

www.adef-gresivaudan.fr

LES ADRETS - CROLLES - GONCELIN - PONTCHARRA

PARTICULIERS

Ménage, repassage,...

Jardinage :
- Tonte de la pelouse
- Débroussaillage
- Taille de haies,...

Petit bricolage

Aide au déménagement

Soutien scolaire

Garde d'enfants

Aide aux personnes âgées

Aide aux courses

UNE AIDE AU QUOTIDIEN

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

ADEF GRESIVAUDAN

ENTREPRISES ASSOCIATIONS COLLECTIVITÉS LOCALES

SURCROÎT DE TRAVAIL, REMPLACEMENT, ACTIVITÉS PONCTUELLES, MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMPÉTENT ET DISPONIBLE POUR DES POSTES EN :

Entretien-nettoyage
Manutention
Livraison
Espaces verts
Métiers du bâtiment

Hôtellerie-restauration
Production
Agriculture
Secrétariat
Sanitaire et social...

LES PLUS

POUR LES PARTICULIERS

- **RÉDUCTION D'IMPÔTS équivalant à 50% des factures réglées à l'ADEF**
- **Paiements acceptés par CESU préfinancés (délivrés par votre employeur, Comité d'Entreprise, caisse de retraite, mutuelle, l'Etat, ...)**

20 ANS D'EXPÉRIENCE

POUR TOUS LES USAGERS

- **En tant qu'employeur, l'ADEF s'occupe de toutes les démarches administratives (recrutements, contrats de travail, cotisations...)**
- **Tarifs avantageux**
- **Recours à du PERSONNEL DÉCLARÉ et ASSURÉ**

AGRÉMENT PRÉFECTORAL